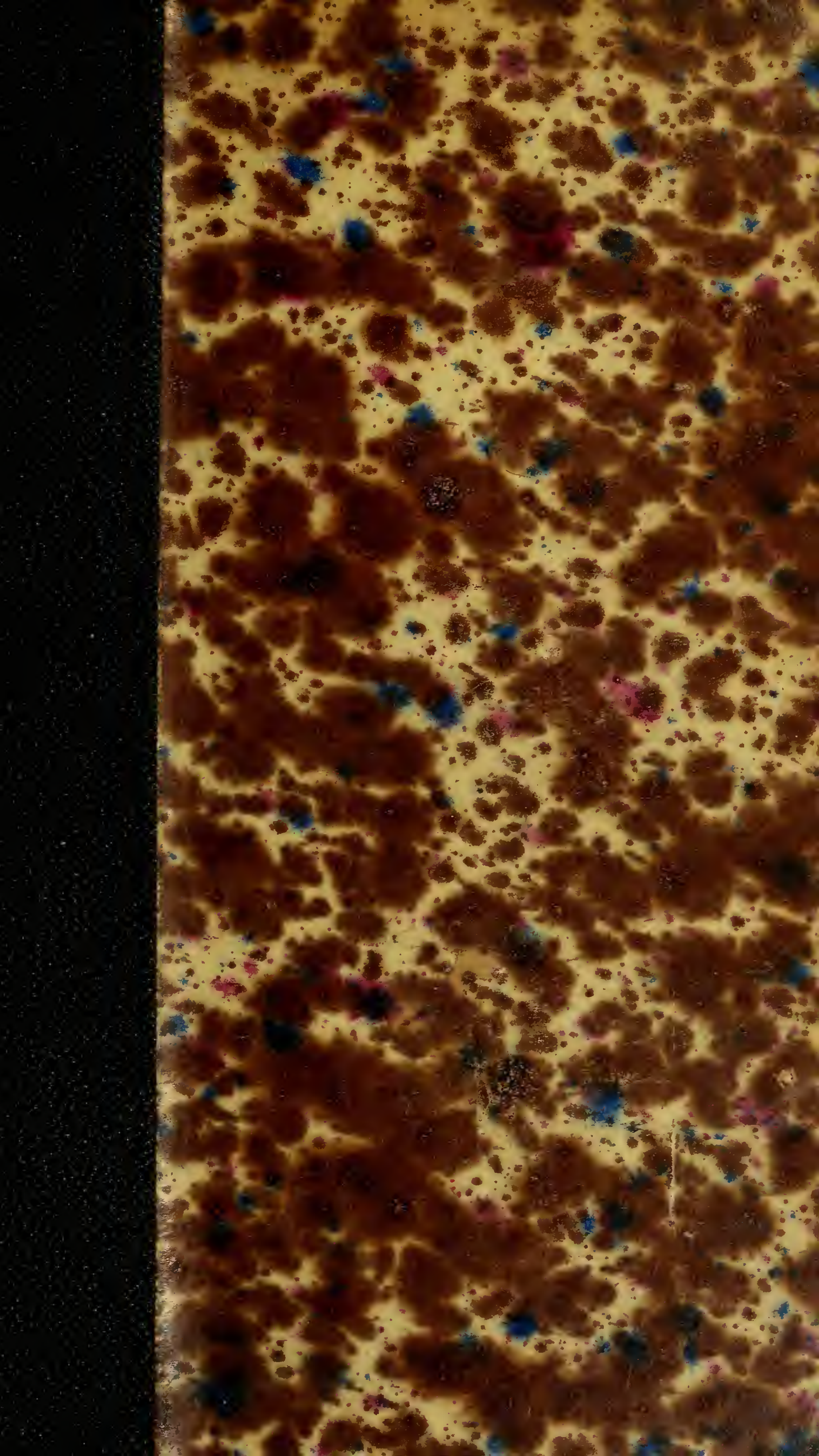



FIDE ET FORTITUDINE



PAMPHLETS.

French

Revolution

1790

Aug – Dec.



VÉRITÉ

SUR

LES INSURRECTIONS

DE L'ARMÉE

PENDANT L'ÉTÉ DE 1790.

J'AI toujours été indigné de l'odieux qu'on a cherché à jetter ſur les Soldats de l'armée, à raiſon des inſurrections de l'été de 1790. L'occaſion d'une fête de la liberté, donnée par ſes véritables amis aux Soldats de Château-Vieux, fait renouveller ces cruelles calomnies : c'eſt un devoir pour le citoyen qui peut les dé-

truire, de le faire hautement; je m'en acquitte.

Au mois de juillet 1789, les Soldats François réparèrent par leur conduite envers la Nation, tous les maux dont les satellites des tyrans s'étoient rendus les instrumens jusques à ce jour. L'aristocratie fut étonnée du réveil du peuple; mais sur-tout déséspérée, par le secours que lui prêta l'armée. Elle se flatta que ce n'étoit que l'effet d'une séduction momentanée, & fonda sur cette même armée, l'espoir de détruire la liberté. Tous les moyens furent employés par les Officiers, pour l'aliéner des intérêts des citoyens; mais ils n'y réussirent pas. Elle prêta, avec un entousiasme qui fit frémir nos ennemis, le premier serment qui lui fut demandé, & sentit tout le prix du titre de Citoyen, qu'on ajouta à celui de Soldat.

Cependant, lorsque tout changeoit dans l'Empire, lorsque les bases de l'ancienne subordination étoient détruites par la volonté na-

tionale, & qu'il étoit enfin temps de l'établir sur les seuls fondemens solides : le miniſtère, les Généraux, les Officiers, affectoient de ne rien changer au régime militaire : il faut l'avouer, l'Aſſemblée nationale, s'en fiant trop à ſon Comité militaire, composé en grande partie d'Officiers ſupérieurs, parut long-temps ne pas s'occuper aſſez de ceux qui avoient tant contribué à ſa gloire; elle faiſoit peu d'attention aux réclamations des Soldats. Il eſt vrai qu'elles arrivoient d'abord en petit nombre, parce qu'on n'étoit pas ſcrupuleux ſur les moyens de les arrêter, & que ceux qui les adreſſoient, encore plus neufs à la liberté que les autres citoyens, ignoroient, ou ne ſavoient pas uſer de tous les droits qu'elle donne.

Depuis longtems, ceux qui adminiſtroient les moyens de la miſérable exiſtence du ſoldat, étoient peu délicats dans leur adminiſtration; ils ne prenoient pas même grand ſoin de cacher leurs torts à cet égard, & *les profits des Majors*, avoient paſſé en proverbe ; les jours

de la juſtice étoient arrivés ; tout l'Empire, tous les Citoyens, reclamoient & recouvroient leurs droits ; l'armée redemandoit les ſiens, mais on affectoit de ne pas l'écouter. Ce déni de juſtice, joint à l'inciviſme marqué des Officiers, qui cherchoient à diviſer les corps, excita des murmures. Les Compagnies s'entendirent, les Régimens prirent de l'enſemble, & il ſe forma dans preſque tous, des Comités qui dreſſèrent des états par apperçu, de tout ce que les Chefs avoient mal-à-propos retenu, ou ouvertement détourné de ſa deſtination; ceux-ci refusèrent avec inſolence & ſans explication, ce qu'on leur demandoit avec courage ; les preuves qui pouvoient aſſurer la juſtice de la demande, étoient entre les mains de ceux qui avoient intérêt à les anéantir: une plus longue patience les auroit laiſſé détruire : on auroit ſouſtrait l'objet de la réclamation, qui étoit en nature dans pluſieurs des caiſſes militaires, on éludoit des réponſes poſitives, on peignoit ſous des fauſſes couleurs, à l'Aſſemblée nationale,

ces mouvemens naturels ; l'injuſtice étoit évidente, la loi refuſoit de prononcer, l'inſurection éclata. Mais, je le demande à ceux qui traitent leurs ſoldats de brigands, qui les ont fait enchaîner, qui les ont fait pendre, eut-elle des caractères attroces ; y eut-il même une inſubordination poſitive, pour tout ce qui ne regardoit pas la réclamation. Non : j'étois en garniſon à Metz, il y avoit ſept Régimens, tous reclamèrent, tous forcèrent leurs Chefs à leur rendre des comptes & à les acquitter ; mais le ſervice continua à ſe faire régulièrement ; mais, la générale battant deux fois, pour des objets étrangers à la demande, pas un ſoldat ne manqua de s'y rendre : & c'eſt dans ce moment qu'ils ſauvèrent la vie à M. Dupont, Intendant. Dailleurs, pas un Officier ne fut inſulté ni déſobéï, en tout ce qui n'avoit pas de rapport aux comptes refuſés.

Cependant on peignit à l'Aſſemblée Nationale ces inſurrections, de telle manière qu'elle en ignora les principes, & qu'on la précipita dans des meſures dont on avoit beſoin, pour

préparer à Nancy le noyau d'une guerre civile. La perfidie de Bouillé & de ses complices, mit dans cette malheureuse ville les patriotes contre les patriotes, ce fut au nom de la loi qu'on fit assassiner par les soldats de la révolution les amis de la liberté, & achever par des bourreaux ceux qui avoient échappé aux bouches à feu. Des éloges donnés au seul coupable, à l'infâme Bouillé, prouvent une grande erreur, & autorisent le soupçon de toutes les autres.

Enfin le calme se rétablit, un décret qui assura aux réclamans une justice qu'on ne leur auroit jamais rendue, sans la violence de leurs démarches, établit des conseils d'administration extraordinaires. Quelque peu favorable que fut aux soldats leur composition, leurs résultats ont lavé l'armée de toutes les inculpations qu'on avoit répandues contre elle.

En effet, il n'y a pas un de ces conseils, qui n'ait adjugé aux soldats, partie plus ou moins grande de ce qu'ils avoient repris dans les caisses. Et observez, que s'ils n'ont pu justifier toutes

leurs prétentions, c'eſt que les preuves étoient entre les mains de leurs adverſaires, & que d'ailleurs, par le mouvement naturel des troupes, & par les expulſions plus ou moins arbitraires qu'on avoit exécutées pendant les inſurrections & ſous ce prétexte, beaucoup de réclamans, & ſur-tout les mieux inſtruits & les plus chauds, ſe trouvoient écartés. Il faudra convenir, que ſi dans certains Régimens on a adjugé juſques aux deux tiers & plus des reclamations, on peut conclure que l'odieux de l'inſurrection, loin de retomber ſur les ſoldats de la liberté, doit-être toute repouſſée ſur ceux qui les y ont forcés, & qui ont prouvé, pour la plupart, par leur conduite poſtérieure, qu'ils étoient ſeuls les ennemis de l'ordre & de la nation.

GASPARIN, *Capitaine au deuxième Régiment d'infanterie, ci-devant de Picardie, Député du Département des Bouches du Rhône, à l'Aſſemblée nationale.*

Chez BOULARD, Imprimeur-Libraire, rue Neuve Saint-Roch, N 25.

